

(b) les progrès réalisés par les États dans l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, en particulier les émissions de CO₂ et de méthane.

(c) l'impact des mesures prises par les États pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier les émissions de CO₂ et de méthane, sur le climat et l'environnement.